

[Français]

M. René Matte (Champlain): L'honorable député de Portneuf (M. Godin) a présenté hier un brillant plaidoyer dont le réalisme, la véracité et la sincérité m'ont fortement impressionné.

Le projet de loi, actuellement à l'étude, et qui concerne les dossiers des condamnés, touche un des sujets les plus controversés. Même si nos autres institutions ont évolué, notre système judiciaire est resté le même. On se perd dans des élucubrations et des avocasseries et l'on oublie l'être humain. On agit encore comme si le condamné était une bête horrible, épouvantable. La plupart de nos prisons et de nos pénitenciers sont des écoles de crime, à l'atmosphère malsaine, aux locaux sombres et exigus, et qui rappellent des conditions qui existaient au moyen-âge.

Cette situation étant déjà suffisamment accablante, faut-il encore y ajouter cette stigmatisation indélébile, cette infamie du XX^e siècle qu'est le casier judiciaire?

Le principe de ce projet de loi est donc bien justifiable, car il est grand temps de se débarrasser de ces lois désuètes, qui font de l'individu qui se fait prendre—et je dis bien de l'individu qui se fait prendre—un être marqué pour la vie, car Dieu sait le nombre incalculable de voleurs, de fraudeurs, de bandits qui courent les rues et qui, très souvent, portent col blanc et passent pour des personnes fort respectables.

Je disais donc que celui qui se fait prendre devient ainsi marqué pour la vie du sceau de l'opprobre. Aussi, est-il nécessaire de démontrer qu'il faut faire beaucoup plus qu'une simple «réformation». On doit procéder à des réformes majeures. Il y a rumeur qu'on accorde le pardon à un condamné. Encore faudrait-il se demander si la condamnation est toujours juste. Y a-t-il chose plus révoltante que d'avoir un casier judiciaire tout simplement parce que la police veut se venger, parce que la Couronne veut gagner une cause ou encore parce que le juge se laisse influencer?

Je voudrais illustrer ma pensée par des exemples bien concrets afin de convaincre les députés. Dans le numéro de *Montréal-Matin* d'aujourd'hui, on peut lire la manchette suivante:

Le sous-ministre dit avoir été battu et jeté nu en prison...

• (3.40 p.m.)

Étant donné qu'il s'agit d'un sous-ministre de la Colombie-Britannique, la question se réglera plus rapidement, la police reconnaîtra ses torts, le gouvernement du Québec demandera simplement que l'on accepte ses excuses. Cependant, si un simple citoyen avait été en cause, la police aurait peut-être voulu à tout

[M^{me} MacInnis.]

prix avoir raison. Je lis simplement ce qu'un journal rapporte de la mésaventure de M. Redel. On peut lire ce qui suit, et je cite:

Une heure après son arrivée au poste, il reçut des soins médicaux puis fut relâché.

C'est ce que prétend la police. Par ailleurs, M. Walter Robert Redel, de Victoria, sous-ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique, prétend le contraire. Je continue la citation:

...dépouillé de tous ses effets et de ses vêtements et laissé dans sa cellule, complètement nu, pendant trois heures.

A la fin, M. Redel demanda à l'un de ses gardiens qu'on fasse venir un médecin. Une demi-heure plus tard, le médecin arriva. M. Redel souffrait d'une blessure au crâne et d'une autre à l'arcade sourcilière gauche qui avait été fracturée.

Plus tard, quatre ou cinq hommes vinrent l'interroger et reconnurent finalement leur erreur, après avoir téléphoné au ministère des Terres et Forêts en Colombie-Britannique.

Monsieur l'Orateur, est-il concevable que de telles choses puissent se produire en un pays civilisé comme le nôtre? Est-il possible que l'on puisse assister à de telles idioties, à de telles erreurs? Dans la plupart des cas, lorsque de petites gens sont en cause, on les condamne injustement, et c'est ainsi qu'on fabrique de nouveaux criminels.

Je suis en faveur de la suppression du casier judiciaire après un certain temps. Si on laisse la police très mal formée, particulièrement celle du Québec, faire ce qu'elle désire, et si l'on continue de laisser les procureurs de la Couronne vouloir à tout prix gagner leurs causes, on en arrivera à créer une société qui me fera penser à celle décrite dans le film «Z».

J'ai moi-même vécu des expériences bien concrètes, que je voudrais exposer à la Chambre. Cela contribuera à démontrer qu'il est grand temps de supprimer les casiers judiciaires et de remettre en cause nos méthodes policières, ainsi que notre système judiciaire, afin que l'on commence à respecter réellement la personne humaine.

Le 23 août dernier, j'étais intercepté par deux constables de la sûreté municipale de Québec, sous prétexte que je roulais à 49 milles à l'heure dans une zone de 30 milles et qu'on m'avait repéré sur l'écran du radar.

On peut dire sans exagérer que tous les conducteurs de véhicules automobiles contreviennent régulièrement au code de la route, tantôt en brûlant un feu rouge, tantôt en omettant de faire un arrêt, ou bien en stationnant de façon irrégulière ou trop prolongée, et surtout en ne respectant pas la limite de vitesse. Il n'est donc pas nécessaire d'être un génie, ni même intelligent, pour arrêter qui on veut, quand on veut et comme on veut. Ainsi, un certain nombre de nos policiers, dont la valeur se mesure exclusivement en